



## Degats des eaux, qui paye les reparations?

Par **butterfly33**, le **13/03/2010** à **11:03**

Bonjour, rnvoila, j ai eu une fuite dans le plafond de mon local commercial que je loue depuis presque 2 ans, je ne suis pas sure si cela vient de la toiture ou des travaux qu a entrepris le restaurant adjacent et au dessus de mon local ces derniers jours.... bref, mon assureur me dit de negocier avec mon proprio pour payer les reparations liees a la fuite, lui ne prend en charge que la renovation du plafond... mon proprion est pas du genre commode et connait bien le droit apparemment, j aimerai votre avis avant de le contacter. Le local a au moins 15 ans et il y a un syndic qui est mis en place recemment mais qui n a jamais rien fait pour l instant...Merci pour votre conseil.